Henbont
Hennebont

Dossier reçu le
……/……/2026

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2027

Permet de financer la gestion courante et globale de l'association

Identification de l'association

Préambule

La Ville de Hennebont soutient les associations de la commune ou ayant une action sur la commune dès lors que ces actions s'inscrivent dans les orientations suivantes, d'intérêt local :

- Développer les solidarités locales, internationales ou intergénérationnelles créatrices de lien ;
- Favoriser l'implication des jeunes dans le cadre de leurs engagements citoyens ou associatifs
- Favoriser les pratiques sportives : loisirs, santé, compétition
- Généraliser l'accès à la culture pour et par tous : pratiques artistiques, actions culturelles, enseignements artistiques, connaissances historiques
- Participer à l'animation et au rayonnement de la cité : loisirs, évènements, manifestations tout public
- Veiller, lors des actions menées, à l'application du Contrat d'Engagement Républicain tel que modifié par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des valeurs de la République
- Agir pour l'éducation à (l'éco) citoyenneté, la sensibilisation au développement soutenable et solidaire dans le respect des valeurs de la charte des pratiques éco-responsables.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom : _____

Objet : _____

N° SIRET : _____

N° Répertoire National des Associations (RNA) ou à défaut celui du récépissé en Préfecture :

Date de déclaration au Journal Officiel : _____

Adresse du siège social : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____

Courriel : _____ @ _____

Adresse de correspondance si différente : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

L'association est-elle

❑ Nationale ❑ Régionale ❑ Intercommunale ❑ Départementale ❑ Communale

❑ Autre (préciser) : _____

Si votre association est affiliée à un réseau, une fédération ou une union merci de préciser son nom :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ Oui ☐ Non

L'association bénéficie-t-elle d'un ou plusieurs agréments ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui :

Type d'agrément Attribué par En date du

DOMAINE D'INTERVENTION

❑ Culture ❑ Action sociale, santé, solidarité, handicap ❑ Environnement ❑ Sport

❑ Tourisme ❑ Jeunesse, éducation, enfance ❑ Autre (préciser) : _____

BUREAU

(Renseignements complets impératifs)

	Nom / Prénom	Adresse	Téléphone	Email
Président(e)				
Secrétaire				
Trésorier(e)				
Personne à contacter				

EFFECTIFS ET MOYENS HUMAINS

Nombre total d'adhérent(e)s / licencié(e)s :

- Dont licenciées féminines :
- Dont adhérent(e)s / licencié(e)s résidant à Hennebont :
- Dont moins de 18 ans :
- Dont licencié(e)s en situation de handicap :

Nombre de bénévoles :

Nombre de salariés en équivalent temps plein :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – ASSOCIATIONS SPORTIVES

Niveaux de compétition

Indiquer, pour chaque catégorie, équipe ou groupe de sportifs concerné, le niveau de compétition officiel.

Catégorie / équipe / groupe de sportifs	Nombre d'équipes ou de sportifs concernés	Niveau de compétition	Division / championnat

Niveau à indiquer :
Départemental / Régional / National / Supérieur-Élite. Pour les sports individuels, préciser le nombre de sportifs concernés par niveau.

Déplacements liés aux compétitions

Montant annuel des dépenses de déplacements liées aux compétitions officielles, sur le dernier exercice clos :
…… €

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

(Possibilité de joindre des documents en annexe)

FICHE BUDGET DE L'ASSOCIATION

Obligation d'élaborer un budget équilibré (dépenses = recettes)

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Dépenses		**Recettes**	
60- Achats matières et fournitures • Fourniture bureau, produit entretien		**70- Recettes propres liées aux actions** (Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service)	
61- Charges fixes fonctionnement • Location • Entretien et réparation • Assurance • Fluides, téléphone, internet		**74- Subventions d'exploitation** • Municipales • De partenariat • Sport haut niveau • Conseil Régional • Conseil Départemental • Lorient Agglomération • Fonds européens • Aides privées	
62- Prestations de service • Déplacements, missions • Publicité, publication • Rémunération intermédiaires et honoraires			
63- Impôts et taxes • Sur rémunération • Autres impôts et taxes		**75- Autres ressources** • Adhésions / cotisations • Mécénats/sponsors • Dons	
64- Charges de personnel • Rémunérations des personnels • Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante			
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles			
TOTAL DEPENSES		**TOTAL RECETTES**	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature [1] • Mise à disposition gratuite de biens et services • Personnel bénévole		**87 - Contributions volontaires en nature** • Dons en nature • Prestations en nature • Bénévolat	

Montant demandé pour 2027 : **€**

[1] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied »

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

ATTESTATION

Je soussigné(e),…….

Représentant(e) légal(e) de l'association …….

DECLARE

Que l'association souscrit au Contrat d'Engagement Républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; tel que modifié par l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et des libertés constitutionnellement reconnues notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de créer,

Le CER est une série d'engagements que doit souscrire toute association qui :

- Sollicite une subvention d'une autorité administrative,
- Demande un agrément d'Etat ou la reconnaissance d'autorité publique,
- Qui souhaite accueillir un volontaire en service civique

L'association est tenue :

- D'Informer par tout moyen à sa convenance ses membres sur l'existence et le contenu de son engagement ainsi que l'obligation de le respecter ;
- De veiller à ce que le contrat soit respecté par ses dirigeants, salariés, membres et bénévoles ;
- De prendre les mesures nécessaires en cas de manquements si elle en a connaissance

Les engagements à respecter :

L'UTILISATEUR s'engage à respecter « les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République » ; à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ; et à « s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».
Conformément à la loi n°2021-1199 du 24 août 2021, L'UTILISATEUR a obligation de se conformer aux engagements suivants :

1- Respect des lois de la République

Le respect des lois de la République s'impose aux associations qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

2- Liberté de conscience

L'association s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé sous la contrainte, la menace ou la pression.

3- Liberté des membres de l'association

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues par l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

4- Egalité et non-discrimination

L'association s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité, le genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée.
L'association prend les mesures permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuelles ou sexiste.

5- Fraternité et prévention de la violence

L'association s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Elle s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

6- Respect de la dignité de la personne humaine

L'association s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ne cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité humaine. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités, à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

7- Respect des symboles de la République

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national et la devise de la République.

ATTESTE

Exactes et sincères les renseignements qui figurent dans la présente demande, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

Satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention par l'envoi dans un délai d'un an, du bilan d'activité et du bilan financier de l'association et à tenir à la disposition des fonctionnaires qualifiés tous les livres et pièces comptables, afin de justifier de l'emploi des fonds accordés.

PIECE A JOINDRE :

- R.I.B.
- Rapport annuel d'activité N-1
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale

AVERTISSEMENT

Le dossier doit être complet, dûment rempli et signé.
Il doit être transmis au plus tard le **31 octobre 2026**. Tout dossier transmis entre le **1er et le 15 novembre 2026** se verra appliquer une **pénalité de 20 %**, conformément au règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations.

A : _____ le : _____

Nom, prénom

.....

Signature